

ment. Il n'a fait que céder à une volonté supérieure. Il y a absence d'intention.

Avec les précautions oratoires qui s'imposent, je décris le pillage scandaleux auquel la ville a été soumise par les soldats de l'Axe, les déménagements systématiques par camions, le chargement du butin sur les bateaux.

Je parle aussi de la grande pitié des travailleurs juifs, de l'état de sujétion dans lequel ils sont vis-à-vis de leurs gardiens, des coups de cravache qu'ils reçoivent lorsqu'ils n'obéissent pas.

Le délibéré est long. C'est bon signe.

La Cour admet des larges circonstances atténuantes et condamne Karoubi à cinq ans de travaux forcés.

Je demanderai la révision de ce jugement.

En des temps meilleurs.

12 Février

Je dois me présenter au général du Port.

La veille au soir j'ai reçu la lettre d'introduction promise par les S.S. Le pli est cacheté et signé sur la fermeture.

Vais-je revivre la scène de la Synagogue ?

Je me présente au quartier général, assisté d'un interprète occasionnel, un petit rouquin qui a séjourné dans un stalag.

Je suis reçu par un lieutenant qui parle un français assez correct. Je lui remets ma lettre qu'il transmet aussitôt.

Le général me fait dire de repasser à onze heures. L'interprète est inutile.

A l'heure fixée me voici devant le colonel Meyfar qui exerce les fonctions de « général du port » (sans doute l'équivalent de commandant de la place).

C'est le type parfait de l'officier de carrière allemand.

Cheveux courts sur les côtés, monocle, croix de fer, culotte à bandes, bottes impeccables.

Nous demeurons debout pendant tout l'entretien. Le lieutenant traduit.

Le colonel m'interpelle le premier.

« Vous étiez officier dans l'armée française. Vous vous êtes battu contre nous, et vous êtes sans doute prêt à recommencer si l'occasion s'en présente ».

— « Sans aucun doute, si ma Patrie me l'ordonne. »

Le colonel a un large sourire.

« J'aime cette réponse. On doit toujours servir sa Patrie. Mais vous n'en aurez plus l'occasion. »

Mon interlocuteur fait alors le procès des travailleurs juifs de Bizerte.

Il affirme qu'il est disposé à se montrer humain, mais les évasions fréquentes et massives ont réduit l'effectif du camp à 600 hommes. Sa patience est à bout. Un évadé a déjà été fusillé. Des mesures d'une extrême rigueur vont être prises.

A mon tour maintenant.

Je connais les rigueurs de la loi militaire.

Mais ces hommes ne sont pas des soldats et leur place n'est pas ici.

Les règles de la discipline ne peuvent s'appliquer à des gens qui n'ont aucune préparation physique et morale et qui ne sont soutenus par aucun idéal.

Pour conclure je demande la dissolution du camp ou tout au moins son déplacement.

L'officier se raidit. « Ce que vous demandez est impossible et ne dépend pas de moi. Nous avons des ordres. »

J'aborde alors une solution subsidiaire.

Je suis prêt à essayer de remonter le moral de mes hommes, de provoquer une détente.

Pour cela, il faut qu'ils aient des permissions leur permettant de voir leurs familles, il faut qu'ils aient du repos au moins une fois par semaine, il faut que cessent les châtimens corporels.

Sinon je ne répons de rien.

« Ramenez d'abord les évadés ou remplacez-les », me dit le colonel.

— « Je ne pourrai essayer de le faire que lorsque le camp cessera d'être un bagne ».

La discussion se poursuit encore quelques instants.

Finalement j'obtiens le départ de 20 permissionnaires et la stabilisation provisoire à l'effectif de 600 hommes.

« A la première évadation nouvelle, je serai impitoyable », me dit en concluant le général du Port.

Un salut sec de la tête de part et d'autre. L'entrevue est terminée.

Je pense m'en être bien tiré.

* * *

De retour au camp, je réunis les chefs et je fais part du résultat.

Tout le monde est content. La liste des permissionnaires est préparée. Priorité est donnée aux plus anciens et aux chefs de famille.

Le moral semble être meilleur.

Je rentre à Tunis réconforté.

13 Février

La prise en charge du ravitaillement par les autorités de l'Axe s'est faite dans le plus grand désordre.

Nous avons payé le 10 février la contribution imposée mais la plupart des camps n'ont pas été alimentés.

Il y a fort heureusement des réserves qui permettent de tenir.

A cette occasion il a été fait un pointage précis des effectifs.

Les résultats sont stupéfiants. Voici la liste :